



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations
Letko Brosseau RSP Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023
(en dollars canadiens)



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	1
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	11

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Letko Brosseau Fonds RER d'obligations /
Letko Brosseau RSP Bond Fund

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Letko Brosseau Fonds RER d'obligations / Letko Brosseau RSP Bond Fund (ci-après « le Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables, et l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 5 février 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126944



	2024	2023
	\$	\$
Actif courant		
Encaisse	28 684	21 311
Placements	51 385 706	39 753 781
Intérêts et autres montants à recevoir	313 665	237 636
	51 728 055	40 012 728
Passif courant		
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	-	1 000
Charges à payer	17 422	17 030
	17 422	18 030
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	51 710 633	39 994 698

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)	5 542 856	4 377 691
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)	9,3292 \$	9,1360 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur



	2024 \$	2023 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	39 994 698	35 875 362
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 368 863	2 387 245
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	12 339 025	4 420 717
Réinvestissement des distributions	1 519 454	1 259 396
Rachat	(2 991 953)	(2 688 626)
	10 866 526	2 991 487
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(1 519 454)	(1 259 396)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	51 710 633	39 994 698



	2024	2023
	\$	\$
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	1 520 412	1 276 019
Revenus nets de prêts de titres (note 8)	11 247	9 613
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(267 780)	(1 007 767)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	1 129 632	2 136 306
	2 393 511	2 414 171
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 9)	10 388	10 252
Honoraires professionnels	13 455	15 630
Droits de dépôt	805	1 044
	24 648	26 926
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 368 863	2 387 245
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)	0,5050	0,5728



	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 368 863	2 387 245
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	267 780	1 007 767
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(1 129 632)	(2 136 306)
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	17 359 790	25 037 059
Achats de placements	(28 129 863)	(28 235 566)
Intérêts et autres montants à recevoir	(76 029)	(91 678)
Sommes à recevoir en contrepartie des placements vendus	-	7 305 259
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	(1 000)	(7 001 000)
Charges à payer	392	3 909
	(9 339 699)	(1 723 311)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	12 339 025	4 420 717
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(2 991 953)	(2 688 626)
	9 347 072	1 732 091
Variation de l'encaisse	7 373	8 780
Encaisse au début de l'exercice	21 311	12 531
Encaisse à la fin de l'exercice	28 684	21 311
Informations additionnelles		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Intérêts reçus	1 444 432 \$	1 184 904 \$
Intérêts payés	49 \$	563 \$



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
British Columbia Investment Management Corporation			
4,900 %, 2033-06-02	1 555 000	1 549 417	1 683 130
CPPIB Capital			
3,250 %, 2028-03-08	900 000	899 531	904 726
1,950 %, 2029-09-30	1 740 000	1 543 598	1 644 998
Financière CDP			
3,700 %, 2028-03-08	975 000	996 645	991 425
3,950 %, 2029-09-01	775 000	761 829	798 119
4,200 %, 2030-12-02	935 000	985 490	973 776
New Brunswick F-M Project			
6,470 %, 2027-11-30	8 806	10 109	9 150
Obligations à rendement réel du gouvernement canadien			
taux variable, 2041-12-01	385 000	563 014	598 936
taux variable, 2044-12-01	425 000	553 512	590 112
Ontario Hydro Energy			
8,500 %, 2025-05-26	245 000	328 472	250 146
8,250 %, 2026-06-22	375 000	518 027	402 596
Ontario School Boards Financing Corporation			
7,200 %, 2025-06-09	2 096	2 405	2 133
Ontario Teachers' Finance Trust			
1,100 %, 2027-10-19	575 000	542 800	543 987
4,450 %, 2032-06-02	2 200 000	2 221 630	2 311 320
Province de la Colombie-Britannique			
4,150 %, 2034-06-18	605 000	591 654	620 398
Province de l'Alberta			
4,450 %, 2025-12-15	575 000	639 498	581 976
2,550 %, 2027-06-01	500 000	514 250	494 586
Province de l'Ontario			
2,600 %, 2027-06-02	1 430 000	1 493 877	1 416 338
2,700 %, 2029-06-02	300 000	283 605	294 285
2,150 %, 2031-06-02	1 000 000	915 399	928 713
5,850 %, 2033-03-08	900 000	988 560	1 035 885
3,650 %, 2033-06-02	2 125 000	1 981 563	2 120 485
4,150 %, 2034-06-02	1 205 000	1 180 899	1 237 984
Province de Terre-Neuve-et-Labrador			
2,300 %, 2025-06-02	935 000	988 295	931 832
9,150 %, 2025-07-07	50 000	75 575	51 504
3,000 %, 2026-06-02	1 000 000	1 081 382	999 617
Province du Manitoba			
7,750 %, 2025-12-22	680 000	898 328	710 369
2,750 %, 2029-06-02	2 500 000	2 470 350	2 455 748
2,050 %, 2031-06-02	550 000	500 390	506 599
4,250 %, 2034-06-02	800 000	792 552	825 407
Province du Nouveau-Brunswick			
2,600 %, 2026-08-14	170 000	180 296	168 899
2,350 %, 2027-08-14	310 000	301 648	304 603
3,950 %, 2032-08-14	400 000	388 856	408 823

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État (suite)			
PSP Capital			
0,900 %, 2026-06-15	2 335 000	2 311 090	2 265 836
2,600 %, 2032-03-01	2 435 000	2 093 759	2 289 609
4,150 %, 2033-06-01	1 605 000	1 522 503	1 655 991
		33 670 808	34 010 041
Municipalités et institutions parapubliques			
Municipal Finance Authority of British Columbia			
1,100 %, 2025-06-01	600 000	609 210	595 140
3,350 %, 2027-06-01	100 000	99 840	100 664
2,550 %, 2029-10-09	510 000	494 226	494 452
Municipalité régionale de Peel			
2,300 %, 2026-11-02	125 000	121 208	123 389
Municipalité régionale de York			
2,500 %, 2026-06-02	150 000	147 942	148 922
2,650 %, 2029-04-18	510 000	498 066	498 339
Toronto Hydro Corporation			
2,430 %, 2029-12-11	310 000	276 772	295 610
		2 247 264	2 256 516
Total des obligations gouvernementales canadiennes		35 918 072	36 266 557
Obligations de sociétés			
407 International			
4,220 %, 2028-02-14	250 000	249 923	254 466
Allied Properties Real Estate Investment Trust			
3,636 %, 2025-04-21	250 000	257 445	249 862
AltaGas			
2,075 %, 2028-05-30	225 000	195 975	213 403
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto			
6,450 %, 2029-07-30	2 771	3 030	2 960
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
5,500 %, 2028-01-14	675 000	691 335	711 250
3,800 %, 2030-12-10	200 000	200 100	199 745
Banque de la Nouvelle-Écosse			
2,620 %, 2026-12-02	180 000	194 629	178 229
3,100 %, 2028-02-02	525 000	496 204	520 690
Banque de Montréal			
4,609 %, 2025-09-10	45 000	49 928	45 430
2,700 %, 2026-12-09	180 000	195 647	178 449
3,190 %, 2028-03-01	525 000	498 015	521 784
Banque Nationale du Canada			
5,023 %, 2029-02-01	470 000	493 547	493 370
Banque Royale du Canada			
4,930 %, 2025-07-16	510 000	549 892	514 686
1,833 %, 2028-07-31	265 000	251 618	251 380

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations de sociétés (suite)			
Banque Toronto-Dominion			
5,491 %, 2028-09-08	235 000	250 416	249 444
4,680 %, 2029-01-08	500 000	489 000	518 016
Bell Canada			
3,550 %, 2026-03-02	195 000	197 709	195 147
1,650 %, 2027-08-16	100 000	99 980	95 760
2,200 %, 2028-05-29	550 000	491 150	525 854
Capital Power Corporation			
4,986 %, 2026-01-23	530 000	529 618	536 715
Enbridge Gas			
2,880 %, 2027-11-22	100 000	95 109	98 479
2,370 %, 2029-08-09	550 000	495 336	522 370
2,990 %, 2029-10-03	415 000	400 268	401 660
Enbridge Pipelines			
3,520 %, 2029-02-22	215 000	199 155	213 373
Financière Sun Life			
2,580 %, 2032-05-10	400 000	368 568	391 325
4,780 %, 2034-08-10	145 000	150 583	150 461
5,500 %, 2035-07-04	150 000	149 846	160 802
First Capital Realty			
4,323 %, 2025-07-31	305 000	319 562	306 304
Fortis			
4,431 %, 2029-05-31	500 000	498 625	513 477
Hydro One			
3,930 %, 2029-11-30	250 000	247 905	254 847
RioCan Fonds de placement immobilier			
5,611 %, 2027-10-06	300 000	299 976	313 333
Rogers Communications			
3,650 %, 2027-03-31	260 000	249 062	260 333
4,400 %, 2028-11-02	385 000	391 853	392 436
3,250 %, 2029-05-01	25 000	23 173	24 388
SmartCentres Real Estate Investment Trust			
3,192 %, 2027-06-11	530 000	525 613	521 791
Société Financière Manuvie			
2,237 %, 2030-05-12	400 000	377 760	398 221
5,409 %, 2033-03-10	200 000	198 040	209 757
5,054 %, 2034-02-23	145 000	150 945	151 240
Telus Corporation			
3,750 %, 2025-01-17	75 000	77 294	74 998
2,350 %, 2028-01-27	250 000	249 313	240 884
5,000 %, 2029-09-13	250 000	247 125	261 303
TransCanada PipeLines			
4,350 %, 2026-05-12	500 000	494 125	505 177
Total des obligations de sociétés		12 594 397	12 823 599
Total des obligations		48 512 469	49 090 156

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor de l'Alberta			
2025-02-18	20 000	19 841	19 841
Bons du Trésor de l'Ontario			
2025-02-05	195 000	193 313	193 313
2025-02-19	420 000	416 922	416 921
Bons du Trésor du Québec			
2025-03-07	20 000	19 872	19 872
Province de l'Alberta, billets			
2025-02-05	40 000	39 665	39 665
2025-02-24	1 620 000	1 605 939	1 605 938
Total des titres de marché monétaire		2 295 552	2 295 550
Total des placements		50 808 021	51 385 706



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations / Letko Brosseau RSP Bond Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « normes IFRS de comptabilité » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 5 février 2026.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. Les parts rachetables sont classées comme passifs financiers, car elles comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter contre des espèces ou un autre actif financier à la demande du détenteur de parts. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.



3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 12. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds comptabilise une provision pour pertes attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le Fonds applique l'approche simplifiée pour provisionner les pertes attendues prescrite par la norme IFRS 9, qui exige l'utilisation d'une provision pour pertes attendues sur la durée de vie de tous les actifs évalués au coût amorti. Les pertes de valeur sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.



3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses (suite)

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement des parts rachetables

Le Gérant a déterminé que les parts rachetables du Fonds doivent être classées passifs, étant donné que les conditions de classification en capitaux propres conformément à la norme IAS 32, Instrument financiers : présentation, ne sont pas remplies.

4. Normes comptables futures

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme, en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence des états financiers en introduisant un état du résultat global plus structuré. Le Gérant évalue présentement les implications de l'IFRS 18 et son impact sur les états financiers et les informations à fournir du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2024	2023
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	4 377 691	4 038 547
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	1 324 418	499 562
Émises au réinvestissement des distributions	165 634	141 579
Rachetées	(324 887)	(301 997)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	5 542 856	4 377 691



6. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.

7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 11. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les opérations de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2024	2023
	\$	\$
Juste valeur totale des titres prêtés	20 068 076	14 056 890
Valeur totale des garanties	20 469 464	14 338 061

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	18 744	16 021
Charges de prêts de titres	(7 497)	(6 408)
Revenus nets de prêts de titres	11 247	9 613
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

9. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.



10. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

Au 31 décembre 2024, le Fonds bénéficiait de pertes reportables pour un montant approximatif de 3 589 000 \$ (31 décembre 2023 : 3 321 000 \$), lesquelles peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des distributions de gains en capital nets futurs aux porteurs de parts. Aucun actif au titre de ces pertes reportables n'a été constaté dans les états financiers.

11. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu par la création d'un portefeuille bien diversifié en obligations. Le Fonds comprend principalement des obligations de sociétés et de gouvernements canadiens, diversifiées entre les émetteurs, les régions économiques, les secteurs et les dates d'échéances. Le Gérant surveille régulièrement la pondération relative des différents titres à revenu fixe, des secteurs et des pays, et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente donc le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit :

	2024	2023
	% de	% de
Cote de crédit	l'actif net	l'actif net
AAA	32,68	31,14
AA	29,37	12,85
A	20,13	35,58
BBB	12,27	14,55
BB	0,48	-

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées ci-dessus, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque d'inexécution est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.



II. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Tous les autres passifs financiers ont une échéance inférieure à douze mois. Le Fonds maintient un niveau de trésorerie que le Gérant du Fonds trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les normes IFRS de comptabilité requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent approximativement comme suit :

Indices de référence	Variation en %	2024 Impact \$	2023 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,25	6 000	5 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	491 000	376 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change puisqu'il ne détient pas de placements investis dans des titres étrangers.



II. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes :

Date d'échéance des obligations	2024 \$	2023 \$
Moins de 1 an	4 314 379	1 154 858
1 à 5 ans	25 327 059	19 689 686
5 à 10 ans	18 098 869	16 646 404
Plus que 10 ans	1 349 849	155 137
Total	49 090 156	37 646 085

Une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la baisse ou à la hausse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant approximatif de 1 970 000 \$ (31 décembre 2023 : 1 547 000 \$). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire détenus par le Fonds étant donné leur échéance à court terme.

12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.



12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers (suite)

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2024	\$	\$	\$	\$
Obligations	34 010 041	15 080 115	-	49 090 156
Titres de marché monétaire	2 295 550	-	-	2 295 550
	36 305 591	15 080 115	-	51 385 706

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
2023	\$	\$	\$	\$
Obligations	25 293 755	12 352 330	-	37 646 085
Titres de marché monétaire	2 107 696	-	-	2 107 696
	27 401 451	12 352 330	-	39 753 781

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

13. Événements postérieurs à la date de clôture : tarifs douaniers

Plusieurs annonces concernant les tarifs douaniers ont été faites par le gouvernement américain au cours du premier trimestre de 2025. Ces mesures évoluent constamment, tout comme les mesures de représailles annoncées en riposte par le Canada et d'autres pays. Le Gérant continue d'évaluer et de surveiller les risques de marché et l'impact financier des tarifs douaniers, si leur application devait se poursuivre. Il n'est pas possible de prédire avec certitude l'ampleur des conséquences économiques des tarifs douaniers à court et à long terme, ni l'effet potentiel sur la situation financière et la performance future du Fonds. Le Gérant continue de surveiller l'exposition aux risques du Fonds par rapport à son portefeuille de placements afin d'atteindre ses objectifs d'investissement consistant à optimiser les rendements des porteurs de parts.

14. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.